

Rapport public Parcoursup session 2025

CRFPE-CFA ADAMSS - D.E Educateur de Jeunes Enfants - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

CRFPE-CFA ADAMSS - D.E Educateur de Jeunes Enfants - en apprentissage (25063)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de contrats saisis
CRFPE-CFA ADAMSS - D.E Educateur de Jeunes Enfants - en apprentissage (25063)	Jury par défaut	Tous les candidats	15	226	8

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	connaissance de la formation et du métier	Description dans le dossier Parcoursup du candidat des éléments précédemment cités	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Existence d'activités extérieures ayant trait au secteur de la Petite Enfance	Description de ces expériences et réflexion autour de leur intérêt dans le cadre du projet de formation	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Le premier critère de classement des candidats est la note obtenue lors de l'entretien d'admission, qui doit impérativement être supérieure à la moyenne.

Des critères qualitatifs complémentaires peuvent également être pris en compte, notamment lorsque le candidat manifeste une méconnaissance du secteur de la petite enfance et du rôle spécifique de l'Educateur de Jeunes Enfants (EJE) ou lorsqu'il réduit le métier à certains aspects, sans en percevoir la complexité, la diversité des missions ou l'engagement professionnel qu'il implique

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Sélection des étudiants en formation initiale :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 01/ Moyenne : 22.91
- Les 85 places du quota sont pourvues par des candidats qui ont entre 35 points et 25 points
- La commission a décidé d'une liste complémentaire de 73 places pour ceux qui avaient entre 25 points et 11 points. Au total, 158 candidats sont classés
- En deçà de 11 points, soit 27 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature

Sélection Apprentissage :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 03.5/ Moyenne : 22.35
- Les quotas n'existant plus pour la formation en apprentissage, la liste des stagiaires pouvant intégrer la formation EJE au CRFPE se base sur les stagiaires admis en formation initiale (la plupart des candidats ayant fait les 2 vœux). Pour les stagiaires qui ont fait le vœu en apprentissage uniquement, leur candidature est validée s'ils ont obtenu la note minimale prévue en fin de liste de formation initiale (à savoir 11/35). Nous avons donc au total 78 stagiaires classés en apprentissage.
- En deçà de 11 points, soit 17 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature
- La liste des candidats classés en apprentissage sera dorénavant transmise auprès du CFA Adamss, à la même période que les résultats de l'admission, afin d'améliorer le suivi et les recherches pour les futurs apprentis EJE
- Les membres de la commission ont constaté que le chiffre des vœux pour l'apprentissage a nettement diminué par rapport à l'année dernière.

Sélection demandeurs d'emploi :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 05/ Moyenne : 25.47
- Les 5 places du quota sont pourvues par des candidats qui ont entre 35 points et 34 points
- La commission a décidé une liste complémentaire de 9 places pour ceux qui avaient entre 33 points et 19.5 points
- En deçà de 19 points, soit 4 stagiaires, les candidats ne sont pas classés, ce qui équivaut à un refus de leur candidature

Sélection salariés ou en reconversion :

- Meilleure note : 35/ Note la plus faible : 12/ Moyenne : 25.35
- Les 5 places du quota sont pourvues par des personnes qui ont entre 35 points et 23.5 points
- La commission a décidé une liste complémentaire de 2 places pour ceux qui avaient entre 23 points et 12 points.
- Tous les candidats sous ce statut sont classés : il n'y a aucun refus de candidatures pour le statut salariés ou en reconversion

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Pour établir ces classements, la commission a pris en compte, en priorité les notes égales ou supérieures au seuil décidé par statut (cf. ci-dessus), puis, pour les ex-aequo, les candidats ont été départagés en fonction de la note obtenue aux critères suivants par ordre décroissant de préférence :

- o Critère 6 : intérêt pour le champ de la petite enfance
- o Critère 5 : connaissance de la formation EJE
- o Critère 7 : Rapport au projet de formation
- o Critère 3 : Aptitudes à l'analyse et au questionnement
- o Critère 4 : Aptitude à la communication et à la relation
- o Critère 2 : Ouverture aux autres
- o Critère 1 : Ouverture, approche générique

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Les candidats non admis pourront contacter le service d'admission du CRFPE (selection@crfpe.fr) afin d'avoir le détail de la notation de l'oral passé.

La demande doit être faite dans un délai d'un mois maximum, suite à l'annonce des résultats.

Signature :

Olivier ROCQUIN,

Directeur de l'établissement CRFPE-CFA ADAMSS